



Université Populaire de Schiltigheim

Programme 2021-2022



Antenne locale de l'Université Populaire de la Krutenau

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Renseignements et Inscription aux activités de l'UP de Schiltigheim :

auprès de l'Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

L'adhésion annuelle à l'Université Populaire de Schiltigheim **est obligatoire pour tous**. Elle permet de participer à l'ensemble des activités de l'Université Populaire de la Krutenau.

Point d'attention : les tarifs de l'adhésion ont évolué.

Celle-ci est désormais fixée à

10 euros par personne

ou 15 euros pour un couple

ou 20 euros pour une famille (parents et enfants mineurs)

Pour contacter l'Université Populaire de la Krutenau

Maison des Associations

1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

courriel : universitepopulaire.krutenau@laposte.net

Tel : **06 16 60 12 96**

Les permanences se tiendront du 1er septembre 2021 au 25 mai 2022 hors vacances scolaires :

Premier mercredi du mois, à la MDAS de 16h15 à 17h45

aux dates suivantes : 1^{er} septembre, 6 octobre, 1^{er} décembre,

5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin

Les mercredis suivants : par téléphone de 14h30 à 15h45
au 06 16 60 12 96

Retrouvez toutes les activités proposées dans les différentes antennes locales de l'Université Populaire de la Krutenau sur le site Internet :

www.up-krutenau.com

Précautions sanitaires

Pour éviter tout risque de transmission de la COVID 19

- le port de masque est obligatoire pour les auditeurs
- la distanciation physique doit être respectée.

Inscription impérative au plus tard 3 jours avant le début de l'activité

CONFERENCES

par Jean-François Kovar

Les mardis à 18h30

la conférence : 8 euros

6 euros pour les demandeurs d'emploi, étudiants et lycéens

gratuit pour les moins de 16 ans

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau

Lieu

Cour ELMIA

L'Université de Strasbourg a 400 ans	31 août 2021
La peste noire	14 septembre 2021
Charles de Foucauld	21 septembre 2021
Robert Schuman, père de l'Europe	28 septembre 2021
Jeanne d'Arc, une sainte pour la France	12 octobre 2021
Louise Michel, la passionaria de la Commune	19 octobre 2021
Le coup d'État du 18 Brumaire	26 octobre 2021
Napoléon et le Pape	9 novembre 2021
Une histoire du Concordat	16 novembre 2021
Napoléon et l'Alsace	23 novembre 2021
1812, la Campagne de Russie	30 novembre 2021
1814, la Campagne de France	14 décembre 2021
Napoléon à Sainte-Hélène	21 décembre 2021
L'Alsace au Siècle des Lumières	11 janvier 2022
L'Alsace durant la Révolution	18 janvier 2022
L'Alsace sous la monarchie de Juillet	25 janvier 2022
L'Alsace sous le Second Empire	8 février 2022
Novembre 1918, des soviets en Alsace	15 février 2022
La Résistance alsacienne	22 février 2022
Automne 1944-Hiver 1945, la Libération de l'Alsace	8 mars 2022
Une histoire du Carnaval	15 mars 2022
Mirabeau	22 mars 2022
L'Abbé Grégoire	29 mars 2022
Olympe de Gouges	12 avril 2022
Victor Schoelcher	19 avril 2022
Raymond Poincaré	26 avril 2022
Aristide Briand	10 mai 2022
1905, la séparation des Églises et de l'État	17 mai 2022
1793-1796, les guerres de Vendée	24 mai 2022
1915, le génocide des Arméniens	31 mai 2022
La Révolution russe de 1917	14 juin 2022
1968, une année révolutionnaire	21 juin 2022
Schiltigheim, cité des brasseurs	28 juin 2022

LA CARTE UP PRIVILÈGE

La carte UP Privilège, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à 8 visites exceptionnelles à Strasbourg et en Alsace.

Elle est proposée au prix de **40€ (70€ pour un couple)**, adhésion à l'Université populaire en sus. Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site internet www.up-krutenau.com

Le sentier des peintres de l'Impressionnisme	Jeudi 23 septembre 2021 à 14h30
L'Hôtel des Joham de Mundolsheim	Vendredi 8 octobre 2021 à 14h30
Musée de l'asperge à Hoerdtsheim	Mercredi 24 novembre 2021 à 14h30
L'église Saint-Pierre-le-Jeune catholique	Dimanche 6 mars 2022 à 15h
Les serres municipales de Strasbourg	Mardi 26 avril 2022 à 14h
Sur les pas de Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg le 30 octobre 1836 : une tentative avortée de coup d'État	Samedi 30 avril 2022 à 16h
La Neustadt insolite	Dimanche 12 juin 2022 à 16h
A Strasbourg, les Brasseries ont une histoire	Samedi 2 juillet 2022 à 16h

LIEU DES CONFERENCES et PLAN D'ACCES

Cour ELMIA
(ancien IUT)
rue Saint Paul
à Schiltigheim

Accès conseillé par la rue Principale
Sur la droite du Cheval Blanc
(Bâtiment sur la gauche dans la cour)





BULLETIN D'ADHÉSION
Université Populaire de Schiltigheim
Antenne de l'UP Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement
et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.
À U.P. Krutenau – Maison des Associations

Coordonnées	<p>Nom : Prénom</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal Ville</p> <p>☎ : Portable</p> <p>Courriel..... <small>Inscription en lettres capitales</small></p> <p>Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes <input type="checkbox"/></p> <p align="center">L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers. <small>Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association</small></p>															
Adhésion	<p>Adhésion obligatoire annuelle :</p> <table style="width:100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: right;">individuelle</td> <td style="text-align: right;">10 €</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>.....</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">ou couple</td> <td style="text-align: right;">15 €</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>.....</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">ou familiale</td> <td style="text-align: right;">20 €</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>.....</td> <td>€</td> </tr> </table> <p align="center">Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de <input type="checkbox"/></p> <p>L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes</p> <p>Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres : </p>	individuelle	10 €	<input type="checkbox"/>	€	ou couple	15 €	<input type="checkbox"/>	€	ou familiale	20 €	<input type="checkbox"/>	€
individuelle	10 €	<input type="checkbox"/>	€												
ou couple	15 €	<input type="checkbox"/>	€												
ou familiale	20 €	<input type="checkbox"/>	€												
Inscription	<table style="width:100%; border: none;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Inscription aux programmes suivants</th> <th style="text-align: right;">Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> </tbody> </table> <p align="right">Montant total payé : €</p>	Inscription aux programmes suivants	Tarif	- €	- €	- €	- €					
Inscription aux programmes suivants	Tarif															
.....	- €															
.....	- €															
.....	- €															
.....	- €															
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%; background-color: #e0e0e0; padding: 5px;"> <p>Réservé à l'UP Krutenau Année : 2021-2022</p> <p>Saisie le :</p> <p><input type="checkbox"/> Remise carte adhérent</p> <p><input type="checkbox"/> Inscription liste de diffusions mails</p> <p><input type="checkbox"/> Inscription fichier membres</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p>Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque <small>L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire</small></p> <p><input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs</p> <p>Date et Signature :</p> </div> </div>																

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, **le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée** (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.** L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.

Une retenue de 20% sera alors appliquée